

Comment réaliser le diagnostic environnemental d'une entreprise horticole? Présentation d'une méthode.

Pierre Dorand, Pascale Guillermin et Rémi Gardet, INH / Maud Dubois, BHR / Robert Biaggi, ESA

Résumé

Anticipant des démarches de qualité environnementale généralisées dans les entreprises horticoles le Bureau Régional Horticole et l'Institut National Horticole ont mis en commun leurs compétences pour réaliser une méthode de diagnostic environnemental spécifiquement adaptée aux métiers de l'horticulture ornementale. L'enjeu de cette étude est de construire une méthode suffisamment complète pour révéler l'état de conformité des entreprises vis à vis des lois, évaluer leurs performances par rapport aux référentiels les plus connus et proposer un plan d'action pour améliorer la situation.

L'étude s'inspire des méthodes de diagnostic environnementales existant et des recommandations faites par la norme ISO 14001, l'ADEME, l'Union Européenne, le Ministère de l'environnement ainsi que des méthodes d'analyses de risques.

L'évaluation environnementale croise de nombreux sujets techniques, la législation environnementale, la gestion de l'eau, la consommation d'énergie, la qualité de l'air, l'écologie... Pour chacun d'entre eux nous sommes appuyés sur des références bibliographiques et des indicateurs environnementaux reconnus.

Le résultat de cette étude est une méthode d'évaluation environnementale adaptée aux problématiques de l'horticulture ornementale. Cette méthode a été plus spécifiquement développée pour le système de production de plantes en pots avec la rédaction d'un guide de diagnostic environnemental opérationnel de 163 pages conforme aux exigences de la norme ISO 14001.

La méthode proposée ouvre la voie pour réaliser d'autres guides adaptés à chacun des métiers de l'horticulture ornementale. Cela reste une première approche, qui doit être confirmée par un travail de groupe appuyé politiquement et financièrement par les collectivités locales. Dans des actions de ce type les horticulteurs peuvent conforter leur image de protecteurs de l'environnement et les collectivités manifester leur engagement actif pour l'amélioration de l'environnement de tous.

Mots clés :

Environnement, impact environnemental, diagnostic environnemental, audit environnemental, référentiels de qualité environnementale, horticulture ornementale, norme ISO 14001, Système de Management Environnemental (SME), méthode d'évaluation environnementale.

Introduction

L'horticulture ornementale est une branche de l'agriculture qui présente des processus de production proche de l'industrie, cultures hors sol, sous abris, forte utilisation d'intrants... La protection de l'environnement peut alors être une stratégie d'entreprise en horticulture ornementale (Gorostarzu, 2002 et Bron, 2004), la notoriété croissante du label hollandais de qualité environnemental, Milieu Programma Sierteetl, MPS, en est une preuve (MPS, 2004 et Petit Jean, 2002).

Anticipant des démarches de ce type en France (Dubois, 2001), le Bureau Horticole Régional (BHR) et l'Institut National d'Horticulture (INH) ont mis en commun leurs compétences pour réaliser un guide de diagnostic environnemental spécifiquement adapté aux cultures de plantes en pots. Ce diagnostic doit être assez synthétique mais complet pour révéler rapidement l'état de conformité de l'entreprise vis à vis des lois en vigueur, évaluer les performances de celle-ci par rapport aux référentiels MPS, Agriculture Raisonnée (CNAR, 2003 et FNHP, 2004), ISO 14001 (Bezou, 1998 et De Backer, 1999) et EMAS (ADEME, 2000) et proposer un plan d'action pour améliorer la situation.

La méthode

Nous nous sommes appuyés sur la définition d'une analyse environnementale de la norme ISO 14001 et du règlement EMAS. En effet ce type d'audit environnemental recouvre tous nos objectifs, conformité, risques, impacts.

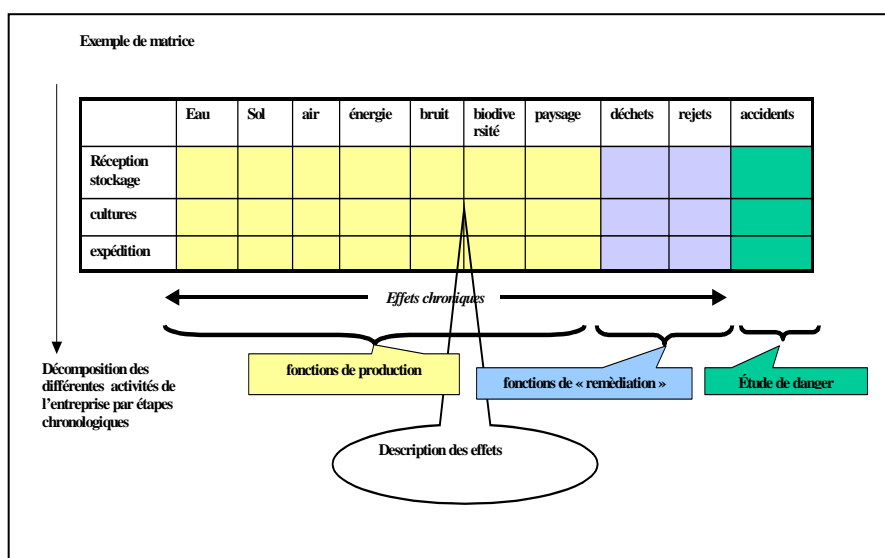
Le guide s'organise autour de 8 étapes chronologiques inspirées des recommandations faites par l'ADEME (ADEME, 2000).

- Etape 1 : synthétiser les caractéristiques essentielles de l'entreprise sur le sujet qui nous intéresse ;
 Etape 2 : évaluer les enjeux environnementaux liés notamment à sa localisation ;
 Etape 3 : étudier la conformité de l'entreprise par rapport aux lois ;
 Etape 4 : étudier la conformité de l'entreprise par rapport au référentiel agriculture raisonnée (AR) ;
 Etape 5 : faire une première évaluation des performances selon des indicateurs connus (Bockstaller et al, 1997, Dueli, 2003, Hayo et al, 1997, MPS, 2004, Petit Jean, 2002, Piorr, 2003, Thibault, 2002 et Vilain, 2003) ;
 Etape 6 : identifier et hiérarchiser les aspects environnementaux (un aspect environnemental est un élément organisationnel en interaction avec l'environnement (Bezou, 1998)) ;
 Etape 7 : étudier les dangers environnementaux liés à la présence et à l'activité (July, 2003, lievens, 1976 et Villemeur, 1988) ;
 Etape 8 : proposer un plan d'action.
- Si les cinq premières étapes ne posent pas de difficultés particulières, les trois dernières posent des questions méthodologiques auxquelles nous avons apporté des réponses exposées ci dessous.

Comment identifier et hiérarchiser les aspects ainsi que les dangers ?

Nous avons procédé en trois temps.

Tout d'abord nous avons décrit les effets à priori (chroniques et accidentels) en utilisant pour cela la matrice descriptive présentée ci-contre.



Exemple de matrice pour décrire les effets, utilisée dans le diagnostic environnemental en horticulture

Ensuite, les effets étant identifiés, décrits et classés par fonction et par thème (eau, air, biodiversité...) nous sommes remontés aux causes en prenant comme échelle d'investigation la pratique horticole (Michel, 2002). Chaque pratique est à son tour décrite selon trois angles de vue: son **importance** ou pouvoir de nuisance ; la **maîtrise** qu'a l'entreprise pour contenir ce pouvoir de nuisance ; la **sensibilité du milieu** concerné à une éventuelle agression.

A chacune de ces composantes est donné une note de 1 à 4, 4 étant la note de gravité maximum. Cette notation permet en final de hiérarchiser la pratiques selon leur criticité. La note de criticité d'une pratique est obtenue par la formule suivante : note de criticité = note d'importance x note de maîtrise x note de sensibilité (ADEME, 2000).

La mise en forme du guide laisse une large place à l'argumentation. Pour toutes les étapes précédemment décrites sont proposées des fiches de questionnement qui encadrent le travail d'analyse et laissent aux personnes responsables de l'audit le soin de décrire la réalité et d'argumenter leur évaluation.

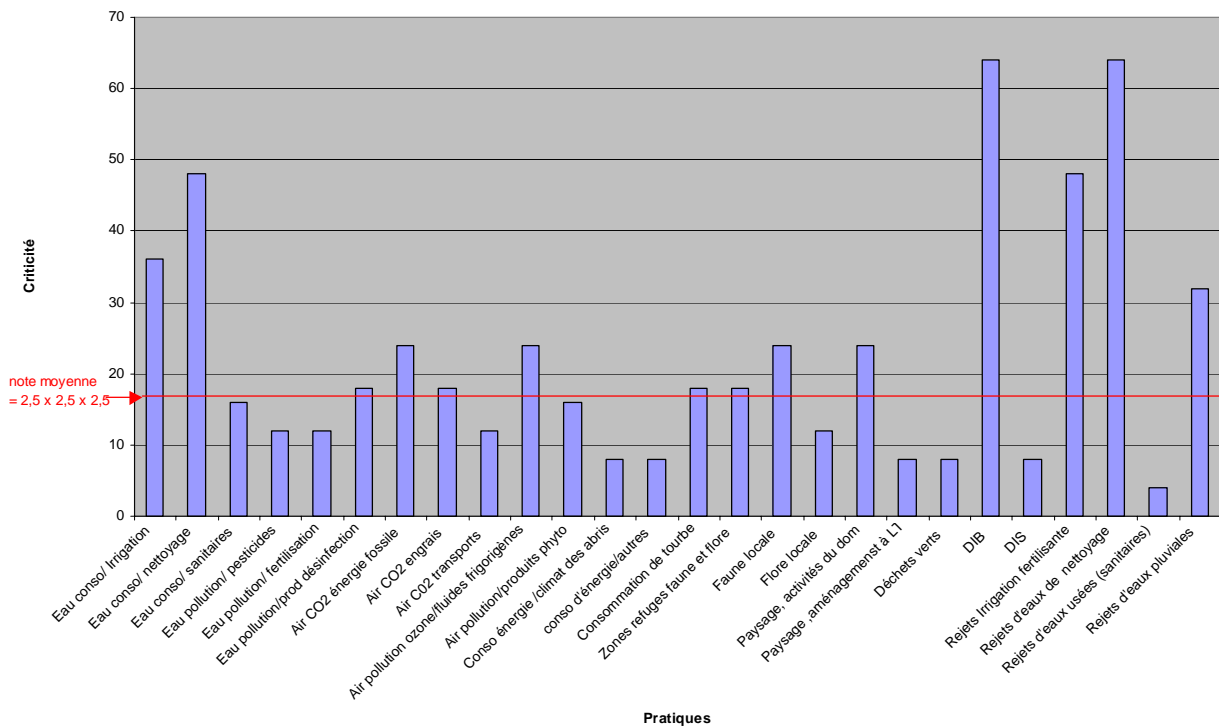
Composantes de la criticité	Questionnement. Ce qu'il faut voir	La réponse. La réalité	Comment améliorer la situation ?	Note argumentée
Importance	Pression Polluante PP ? (Bron, 2004)	PP =8	< 20 (moyen pour la PP)	Note = 2 bonne pratiques
Maîtrise	Mesures de prévention ? Procédures de décision ?	Le domaine P&E est en PBI Le matériel est étalonné.	Peu de marge de manœuvre. Le sujet est déjà bien maîtrisé	Note = 1 maîtrise de la pratique.

<i>Sensibilité</i>	<i>Existe-t-il des points d'eau des zones sensibles ?</i>	<i>Les eaux de drainage arrivent dans un site classé : l'étang saint Nicolas.</i>	<i>Prévoir un lieu de collecte et d'épuration naturel(lagunage...)</i>	<i>Note = 3</i> <i>Sensibilité réceptacle</i>	<i>du</i>
--------------------	---	---	--	--	-----------

Fiche de la pratique " usage de pesticides " classée dans le thème de l'eau pour l' effet " pollution diffuse de l'eau "

Le plan d'action revient logiquement sur les points les plus critiques en prenant soin de détailler les objectifs, les moyens et les indicateurs de suivis pour chaque action proposée. La rédaction du plan est facilitée par l'argumentation développée précédemment dans les fiches.

Les résultat obtenus pour le domaine Pédagogique et Expérimental de l'INH.



Extrait du graphique " criticité des aspects " du diagnostic environnemental du domaine p&e de l'INH

Le plan d'action retenu propose dans un ordre de priorité croissant : de mettre le domaine p&e en conformité avec les lois notamment sur les aspects clés que sont les rejets (eau superficielle, eaux pluviales) et la gestion des déchets; de résoudre les exigences manquantes pour prétendre à la certification AR (4 exigences non conformes sur 98) qui touchent au suivi des métaux lourds dans les sols et la prévention de fuites d'engrais liquides; d'améliorer les performances du domaine sur les aspects les plus critiques qui se situent autour du thème de la gestion de l'eau.

Mise en conformité	Qu'est ce qui n'est pas conforme ?	Ce qu'il faut faire.
Les obligations réglementaires	Rejet de solutions nutritives sans autorisation. Les déchets industriels banals sont confiés sans distinction au services de voirie de l'agglomération d'Angers	Faire un déclaration à la préfecture Trier les déchets et confier leur recyclage à des entreprises compétentes
Agriculture raisonnée	Les plans des réseaux ne sont pas à jour Les cuves de solution fertilisante n'ont pas de bac de rétention	Mettre à jour les plans Installer des bacs de rétention sous les cuves d'engrais liquide
Les aspects les plus critiques	Objectifs et indicateurs de suivi	Quels moyens ? comment faire ?
Les rejets de solution fertilisante	Augmenter la part de solution fertilisante recyclée au-delà de 75%	Augmenter la capacité du système de recyclage.
La consommation d'eau	Diminuer le volume d'eau potable consommé. Objectif : utiliser pour l'irrigation moins de 20% d'eau potable en volume.	Récupérer et utiliser l'eau de pluie. Négocier avec un voisin l'utilisation de l'eau venant d'une réserve collinaire.

Extraits du " plan d'action " proposé au domaine p&e de l'INH

Conclusion :

Au final le guide réalisé présente l'intérêt d'être une première réponse à la difficile question de l'évaluation environnementale des activités de cultures de plantes en pots et ouvre la voie pour en réaliser d'autres adaptés aux autres métiers de l'horticulture (Charrier, 2001). C'est un point de départ qui est appelée à être modifié, amélioré au fil de son utilisation.

Cependant peu d'entreprises horticoles se lancent aujourd'hui dans ce type de démarche. Un des freins à leur développement est la complexité et le coût des procédures. Cette difficulté peut être levée par des démarches de groupe à l'échelle nationale ou locale soutenue par les collectivités qui sont pour la plupart sensibles aux questions environnementales. Beaucoup d'entre elles soutiennent déjà des actions similaires dans d'autres secteurs d'activité comme l'industrie, l'agroalimentaire, l'élevage. Les fonds structurels européens de type FEOGA peuvent être sollicités pour des actions de ce type.

La conjugaison d'une volonté professionnelle soutenue par les collectivités locales et des fonds publics peut créer les conditions favorables au développement de stratégies environnementales dans les entreprises horticoles. Tout le monde peut y trouver son intérêt, les horticulteurs confirmeront auprès du public leur image de " jardiniers protecteurs de la nature ", les collectivités seront actrices dans l'amélioration de leur environnement.

Bibliographie :

ADEME, *Plan Environnement Entreprise 2000 (PEE 2000) : module EMAS/éco audit*, ADEME Ed, 2000.

Bezou, *Système de management environnemental*, AFNOR Ed, 1998.

Bockstaller, Girardin, Van der Werf, *Use of agro-ecological indicators for evaluation of farming systems*, European journal of agronomy, 7, p 261 à 270, 1997.

Bron, *L'entreprise horticole, approche globale et environnementale, diagnostic*, Educagri Ed, 2004.

Charrier, *L'horticulture ornementale dans les pays de la Loire : principaux résultats du recensement de l'horticulture ornementale et des pépinières 2001*, DRAF (Direction Régionale des l'Agriculture et de la Forêt des pays de la Loire, 2001.

CNAR (Commission Nationale de l'Agriculture Raisonnée), *Guide d'interprétation du référentiel de l'agriculture raisonnée et points de contrôle*, FARRE ed, 2003.

De Backer (cabinet), *L'influence de SME certifié ISO 14001 sur la politique et la vie sociale de l'entreprise*, ADEME Ed, 1999.

Direction générale de l'environnement de la communauté Européenne, *Orientations pour l'identification des aspects environnementaux et l'évaluation de leur importance*, Office des publications officielles des communautés européennes, 2002.

Dubois, *Horticulture ornementale et environnement*, Angers : INH, mémoire de fin d'études d'ingénieur, 2001.

Duelli, Martin, *Biodiversity indicators: the choice of values and measures*, Agriculture ecosystems environment, 98, p 87 à 98, 2003.

FNPHP (Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières), *La qualification agriculture raisonnée appliquée à l'entreprise horticole et de pépinière*, FNPHP Ed, 2004.

Gorostarzu, *Horticulture et environnement, vers une démarche globale d'entreprise*, Colloque des journées techniques ASTREDHOR 2002, ASTREDOHR Ed, p 15 à 24, 2002.

Hayo, Van der Werf, *Evaluer l'impact des pesticides sur l'environnement*, Courrier de l'environnement, 31, INRA Ed, 1997.

July, *Evaluer les risques professionnels*, AFNOR Ed, 2003.

Lievens, *Sécurité des systèmes*, Sup'aero Ed, 1976.

MPS, *Programme Ecologique en Horticulture ornementale, conjuguons nos efforts pour l'homme et l'environnement*, MPS Ed, 2004.

Michel, *L'étude d'impact sur l'environnement*, Ministère de l'aménagement du territoire Ed, 2002.

Petit Jean, *Programme Ecologique pour l'horticulture Environnementale : évaluation de la période pilote*, FNPHP Ed, 2002.

Pierr Hans, *Agri-environmental indicators and landscape indicators - Environmental policy, Agro systems and environment*, 98, p 17 à 33, 2003 .

Thibault, *Evaluation des aires hors sol : une méthode de diagnostic des aires de culture de pépinières*, FNPHP Ed, 2002.

Vilain, *La méthode IDEA*, Educagri Ed, 2003.

Villemeur, *Sûreté de fonctionnement des systèmes industriels*, Eyrolles Ed, 1988.